

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 41/011/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 37/05 (AMR 41/004/2005 du 16 février 2005) et ses mises à jour (AMR 41/024/2005 du 8 juillet 2005 et AMR 41/047/2005 du 19 décembre 2005)

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

MEXIQUE

Lydia Cacho Ribeiro (f), journaliste, présidente du *Centro Integral de Atención a las Mujeres* (CIAM, centre d'assistance pour les femmes), et militante en faveur des droits humains

Londres, le 17 février 2006

Les craintes concernant la sécurité de Lydia Cacho Ribeiro ont été ravivées après la publication, par un journal mexicain à tirage national, de transcriptions de conversations téléphoniques qui impliqueraient les autorités mexicaines, notamment le gouverneur de Puebla, ainsi que d'importants hommes d'affaires. Il semble que ces personnes essaient de faire taire Lydia Cacho en recourant au harcèlement judiciaire. Selon Amnesty International, le contenu supposé de ces conversations, maintenant qu'il a été rendu public, expose davantage encore cette femme à de nouvelles menaces et représailles.

Lydia Cacho Ribeiro est journaliste et présidente du *Centro Integral de Atención a las Mujeres* (CIAM, centre d'assistance pour les femmes). Elle a dénoncé les violences faites aux femmes et aux enfants, ainsi que l'impunité dont jouissent la plupart des auteurs de telles atteintes. Au cours de l'année 2005, Lydia Cacho Ribeiro a publié un livre dans lequel elle faisait état de l'implication de riches hommes d'affaires dans un réseau de pornographie infantile. Amnesty International considère que cette femme est victime de harcèlement judiciaire depuis le mois de décembre, lorsque l'un des hommes nommés dans son ouvrage a porté plainte contre elle pour diffamation. Lydia Cacho a été appréhendée chez elle, à Cancún, et conduite à 1 500 kilomètres de là, dans la ville de Puebla, où elle a dû répondre d'une accusation de diffamation. Elle a été maintenue trente heures en garde à vue avant d'être traduite devant un magistrat, puis libérée contre une caution de 10 000 dollars (environ 8 300 euros). Son procès est toujours en cours. En janvier, l'affaire a été transférée de l'État de Puebla vers celui de Quintana Roo, où Lydia Cacho réside. Si elle est reconnue coupable, cette femme encourt jusqu'à quatre années d'emprisonnement.

Les supposées conversations téléphoniques rendues publiques par les médias auraient mis au jour un complot visant à harceler judiciairement Lydia Cacho en l'accusant de diffamation. De plus, d'après les transcriptions de ces mêmes conversations, l'homme d'affaires ayant déposé plainte contre elle aurait déclaré qu'il s'attendait à ce que Lydia Cacho soit victime d'atteintes sexuelles durant sa détention. Le gouverneur de Puebla a nié toute implication dans cette affaire. L'authenticité des enregistrements téléphoniques n'a pas été établie.

Au Mexique, la diffamation constitue une infraction pénale, parfois utilisée pour museler et intimider les journalistes rendant compte de questions d'intérêt public. Dans l'État de Puebla, la diffamation est passible de six mois à quatre ans d'emprisonnement. La Commission interaméricaine des droits de l'homme a demandé que cette infraction soit passible de poursuites au civil et non au pénal, mais les autorités mexicaines n'ont pris aucune mesure en vue de mettre en œuvre cette recommandation.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous très préoccupé par la sécurité de Lydia Cacho Ribeiro, après la publication de conversations téléphoniques entre un riche homme d'affaires et les autorités de l'État, qui révéleraient un complot visant à la harceler judiciairement ;
- exprimez votre inquiétude à l'idée que cette affaire risque d'encourager les attaques ou les menaces contre Lydia Cacho Ribeiro ;
- priez les autorités au niveau de l'État et à l'échelon fédéral d'assurer la sécurité de cette femme, conformément à ses souhaits ;
- dites-vous préoccupé par le fait que les charges de diffamation sont parfois utilisées afin de réduire au silence ceux qui font entendre leur voix sur des questions sensibles, au mépris du droit à la liberté d'expression ;
- appelez les autorités à mettre en œuvre la recommandation de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui a demandé que la diffamation et les infractions poursuivies au civil ne soient plus passibles de peines de prison.

APPELS À :

Commission des droits de l'homme du Congrès de l'État de Puebla :

María de los Angeles Elizabeth Gómez Cortes,
Presidenta de la Comisión de Derechos Humanos del
Congreso del Estado, Congreso del Estado de Puebla
5 Poniente No. 128, Col Centro, CP. 72000, Puebla, Puebla
Mexique

Courriers électroniques :

panelizabethgomez@congresopuebla.gob.mx

Fax : +52 222 248 5319, n° de poste 231/ +52 222 2485 451,
n° de poste 231 (si quelqu'un décroche, veuillez demander la
ligne de fax : « *tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Estimada Presidenta de la Comisión,* /
Madame la Présidente de la Commission,

Procureure générale de l'État de Puebla :

Maestra Blanca Laura Villeda Martínez
Procuradora General de Justicia del Estado de Puebla
Boulevard 5 de mayo y 31 Oriente
Colonia Ladrillera de Benitez,
Puebla
Puebla, CP 72539
Mexique

Fax : +52 222 240 8105

Courriers électroniques : titular.pgj@puebla.gob.mx

Formule d'appel : *Estimada Procuradora,* / Madame la
Procureure générale,

Procureur général de la République :

Lic. Daniel Cabeza de Vaca,
Procurador General de la República,
Paseo de la Reforma No. 211-213, piso 16
Col. Cuahutemoc, México DF. CP. 06500,
Mexique

Fax : +52 55 5346 0983/08 (si quelqu'un décroche, veuillez
demander la ligne de fax : « *tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Estimado Sr. Procurador,* / Monsieur le
Procureur général,

Responsable de l'Unité de promotion et de défense des droits humains au sein du ministère de l'Intérieur :

Dr. Ricardo Sepúlveda
Secretaría de Gobernación
Reforma 99, Piso 21, PH
Colonia Tabacalera

C.P. 06030, México D.F., Mexique

Fax : +52 55 5128 0234 (si quelqu'un décroche, veuillez
demander la ligne de fax : « *tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Estimado Doctor,* / Monsieur,

COPIES À :

CIAM (Organisation de défense des droits humains) :

Centro Integral de Atención a las Mujeres - CIAM
Cancún A.C.
Calle 12 poniente 66, SMZA 63 Cancún
Quintana Roo 77500,
Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 31 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*